

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif à la révision des dénominations des
artères de la Ville de Genève

du 13 Avril 1990

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord du Conseil administratif de la Ville de
Genève du 4 mai 1988 ;

vu le préavis de la commission cantonale de
nomenclature ;

vu le règlement sur la désignation des artères et la
numérotation des bâtiments du 19 février 1975 ;

A R R E T E

1. Le territoire communal étant divisé en 16 secteurs, les dénominations suivantes sont officialisées, secteur par secteur, avec mention des tenants et aboutissants :

Secteur 01 - CITE-CENTRE

180 Ruelle de l'Ecu
Quai Bezanson-HUGUES / Rue du Rhône

Secteur 02 - SAINT-GERVAIS - CHANTEPOULET

61 Rue du Passage
Rue KLEBERG / Rue Guillaume-TELL.

Ponts, passerelle, etc.

30 Pont de la rue BAUTTE
Pont CFF / SNCF

./.